



**Compte Rendu du Conseil Communautaire
du 3 mars 2014 à 19h
Communauté de Communes**

Étaient présents : Messieurs Malou Robert, Bussiron Yves, Bordes Alexandre, Diribarne Jean Paul, Lassalle André, Larrodé Pascal, Dallemane Michel, Aimé Thierry, Lamote Jean Baptiste, Carrère Jean, Cohéré Lucien, Lapouble Frédéric, Bourdales Jean Michel, Duboué Patrice,

Mesdames, Béhoteguy Maïder, Pouey Nicole.

Excusés : Lauduique Sylvie, Dulin Geneviève, Pascouau Philippe.

Assistaient également :

Decla Laurence, Margueritte Florence, Rauzier Stéphanie, Administration de la Communauté de Communes.

Ordre du jour :

- ➔ **Réforme des rythmes scolaires** : état d'avancement de la réflexion
- ➔ **Tourisme**
 - Tarification de l'Office de tourisme 2014
 - Programmation de l'Office de tourisme 2014
- ➔ **Château de Bidache** : consultation relative aux travaux d'accessibilité et de sécurisation, sollicitation de subventions auprès des financeurs
- ➔ **Restauration scolaire** : état d'avancement de la réflexion sur la restructuration de la cuisine centrale de Bidache
- ➔ Etat d'avancement du projet de **locaux administratifs** pour la Communauté de Communes
- ➔ **ZAC de Came**
 - Conclusion de la concertation
 - Dossier de subvention
- ➔ **Questions diverses**

1/ Réforme des rythmes scolaires : état d'avancement de la réflexion

I) Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

- 1) L'emploi du temps a été validé par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN, courrier du 3 février 2014), pour les 4 écoles publiques (Bardos, Bidache, Came et Guiche) avec 2 jours de TAP par semaine.

Nous sommes en attente des réponses des écoles privées de Bardos et Came.

Quant à l'école de Sames, en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec Hastingués, un rendez vous avec M.DUCARRE, Président du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) est prévu prochainement.

- 2) Organisation des TAP :

- **réunion du 22 janvier 2014** pour constitution d'un Comité de Pilotage regroupant l'Education Nationale, des élus, l'équipe pédagogique des écoles et du collège, des agents territoriaux des communes (ATSEM, animateurs) et de la Communauté de Communes (agents en charge de l'animation, du sport, de la musique), des parents d'élèves, des associations, la Direction Départementale de la Cohésion et de la Solidarité (DDCS, appui réglementaire) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF, appui financier). Cette rencontre avait pour but de présenter une méthodologie de travail pour l'écriture d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).

L'objectif d'un PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets d'écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le PEDT permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention.

Le but est que les différents professionnels (enseignants, animateurs, intervenants associatifs...) construisent un plan d'action basé sur des valeurs et des engagements partagés.

Les valeurs retenues pour le PEDT sont :

- l'épanouissement individuel de l'enfant
- le développement de l'autonomie et de l'esprit critique
- le respect
- l'estime de soi

Les objectifs généraux à poursuivre sont :

- Veiller à une cohérence des actions et une continuité éducative entre les différents temps de la journée
- Permettre l'accessibilité à une offre éducative diversifiée et de qualité pour tous les enfants
- Favoriser la réussite scolaire
- Développer la citoyenneté de chaque enfant
- Elargir l'accès à la culture

Les activités devront répondre à des thèmes ou objectifs opérationnels qui sont :

- La citoyenneté et le vivre ensemble
- Le sport et la santé
- L'art et la culture
- La détente, l'accès au bien-être
- Les découvertes scientifiques et le multimédia

M.ETCHEVERRIA représentant de la DDCS a insisté sur des notions réglementaires et d'organisation territoriale de cette réforme. En effet, la Communauté de Communes (CCPB) a la compétence extra-scolaire et à vocation à mettre à disposition des communes de son territoire des agents ; mais elle n'a pas les compétences scolaire et péri-scolaire.

- **réunion du 30 janvier 2014** en groupes de travail par thèmes retenus lors de la réunion du 22 janvier 2014. Chaque groupe a proposé des activités en lien avec son thème.

- **Travail réalisé en interne par la CCPB en février 2014 :**

- **recensement des écoliers** pour proposer un mode de fonctionnement cohérent basé sur un nombre d'enfants équivalent, à savoir :

Bardos et Came : TAP lundi et jeudi > Bidache et Guiche : TAP mardi et vendredi

Le recensement a aussi permis d'évaluer les besoins maximum en animateurs par école:

- Lundi et Jeudi : 7 animateurs pour – 6 ans
9 animateurs pour + 6 ans
soit 16 animateurs
- Mardi et Vendredi: 7 animateurs pour – 6 ans
10 animateurs pour + 6 ans
soit 17 animateurs

Les animateurs devront être présents de 15h à 17h avec l'organisation suivante :

- Temps de préparation des séances et mise en place
- 15h15 à 16h30 auprès des enfants
- Rendre les enfants et rangement

Donc un même animateur peut intervenir au maximum 4x2h = 8h /semaine

- **recensement des agents communaux et intercommunaux**

En mutualisant, il faudrait recruter 10 animateurs (ou associations) intervenant sur les 4 écoles.

On peut aussi envisager une annualisation des temps de travail avec 8h de TAP + travail pendant les vacances scolaires sur l'Accueil de Loisirs extra scolaire.

- **Proposition de fonctionnement et d'organisation des activités ou TAP**

- **Pour la maternelle :**

- Petite section : pas d'activités proposées le 1^{er} trimestre (car peu de connaissance de l'école et lever de sieste)
2^{ème} et 3^{ème} trimestres proposer progressivement aux enfants volontaires de les associer aux TAP des moyennes et grandes sections.
- moyenne et grande sections :
1 jour : activités manuelles ou calmes
1 jour : activités physiques ou d'extérieur

1 animateur référent de la maternelle pour 2 écoles ; seconder selon les effectifs par x ATSEM, animateurs ou personnes ressources qui interviennent déjà dans les garderies.

- **Pour l'élémentaire :**

Constitution de 2 ou 3 groupes de niveaux selon les effectifs (CP-CE1 et CE2-CM1-CM2 par ex.)

- 1 jour : sport, santé, détente
- 1 jour : découvertes scientifiques (1 période)
accès à la culture (autre période)

La citoyenneté serait un objectif transversal des 2 thèmes précédents.

Les inscriptions au TAP pourraient se faire entre 2 périodes de vacances. Donc la durée des TAP par période serait de 6 à 10 semaines et les activités devraient être pensées en amont pour chaque période.

L'Educateur Sportif Intercommunal a déjà réfléchi à un nouvel emploi du temps pour inclure des interventions au moment des TAP (au moins 3 périodes sur 5).

Propositions d'activités en cours de réflexion par les animateurs de l'Accueil de Loisirs extra-scolaire.

-Objectif : avoir des réponses du Conseil Communautaire à apporter lors de la prochaine réunion en groupes de travail qui aura lieu le mardi 11 mars 2014 sur les points suivants :

- Gratuité des TAP ?
Réponse : chaque conseil municipal délibérera sur ce point
- Durée de l'inscription aux TAP ?
Réponse : les parents inscriront leur enfant pour une année scolaire complète
- Rémunération des intervenants ?
sachant que 1 animateur BAFA coûte 15€/h (toutes charges comprises)
1 intervenant extérieur dans d'autres collectivités interviennent pour 30 € pour 2h (matériel et frais de déplacement compris)
Réponse : les rémunérations proposées sont validées
- Intervention des agents communaux et intercommunaux :
agents communaux, à préciser dans chaque commune
agents intercommunaux : mise à disposition possible mais cela sous-entend que les agents concernés fassent une intervention en scolaire et/ou en périscolaire ?
Réponse : ETAPS : intervention scolaire et périscolaire
ADT BIL TA GARBI : voir si l'emploi du temps est compatible pour une intervention en périscolaire
Ecole de Musique : forte demande des élus pour une intervention basée sur de l'initiation musicale en périscolaire. A voir avec le coordonnateur.
- Au vu des compétences de la CCPB, envisagez-vous un recrutement intercommunal avec mise à disposition des communes?
Réponse : OUI dans le but de mutualiser les moyens et ressources.
- Comment envisagez-vous le PEDT ?
 - individuel donc par commune ; mais il y aura forcément aussi 1 PEDT intercommunal du fait de l'ALSH intercommunal,
 - intercommunal avec annexe par commune pour garder spécificités de chacune. Option fortement préconisée par DDCS.Réponse : PEDT intercommunal avec annexe par commune qui rédigera chacune leur propre PEDT. La CCPB pourra apporter pour les communes qui le souhaitent un appui technique pour l'élaboration de ceux-ci.
- manque les réponses des écoles privées mais rencontre avec la Directrice de l'Ecole Privée de Came le 26 février 2014 qui a indiqué que le Président de l'OGEC ne pourrait pas pour Came participer à la mise en place des TAP.

II) Les ALSH périscolaires :

Une présentation relative au coût de la mise en place des TAP est faite pour chaque commune au regard de la situation existant pour chacune actuellement et des solutions qui s'offrent à elle :

*TAP+garderie

*TAP+garderie renforcée (taux d'encadrement assouplit mais +important que l'existant)

*TAP+ALSH périscolaire

- Ne sont pas considérés dans ses calculs :
- L'accompagnement de la CAF pour les TAP : 0.5 € de l'heure réalisée par enfant
soit 2.5h/sem pour 36 sem/an
 - L'accompagnement de la CAF pour l'ALSH : versement d'une prestation en complément de la participation des familles. Une rencontre avec la Conseillère Technique de la CAF est à prévoir.
 - Les frais supplémentaires du mercredi avec garderie ou ALSH avant et après le temps scolaire.

Ces simulations seront transmises à chaque commune pour qu'elle puisse poursuivre leur réflexion.

2/ Tourisme

○ **Programmation 2014 de l'Office de tourisme**

M. Lamote présente la programmation 2014 de l'Office de Tourisme et les grandes lignes du budget prévisionnel 2014. Le budget, encore à affiner, s'élèverait à 80 700 € contre 65 094 € en 2013. Les augmentations sont liées à la masse salariale en raison notamment de la prise en compte du poste de direction sur une année pleine. Les autres postes qui ont sensiblement augmenté sont les actions avec l'organisation de visites nocturnes et de spectacles de fauconnerie et le paiement des cotisations auprès de différents partenaires.

La participation de la collectivité à l'équilibre du budget passerait de 32 425 € en 2013 à un peu plus de 65 000 € en 2014. La participation 2013 était déduite de près de 19 000 € de transfert de l'association et d'un quart de poste de direction.

La programmation est basée sur des actions en faveur du développement touristique de l'ensemble du territoire et du château de Bidache.

Actions en faveur du développement touristique du Pays de Bidache

- Mise en place de circuits routiers sur les 7 communes et de balades guidées sur les communes de Bidache, Guiche et Bardos.
 - Promotion des hébergements, services, commerces et artisanat
 - Promotion des nouvelles activités sportives et ludiques au lac de Sames et au lac des Arroques
 - Classement de l'Office de tourisme en catégorie 3.
- ✓ Partenariats
- Partenariat avec la CCI pour « Visitez votre Pays Basque ».
 - Partenariat avec le Pays d'Orthe pour faire découvrir les territoires du Pays d'Orthe et du Pays de Bidache aux prestataires Hébergeurs, restaurateurs,
 - Partenariat entre les associations jacquaires d'Arancou et de Sorde (à ce sujet M. Bordes précise la réhabilitation du chemin par le Conseil Général).
 - Enduro de pêche sur la Bidouze.

Actions pour la valorisation du château de Bidache

Visites guidées élargies de Pâques à la Toussaint

Visites guidées aux flambeaux : 4 soirées en juillet et août

Spectacle de fauconnerie : les 14 juillet et 17 août

Journées Portes ouvertes : les 15 août et 21 septembre

Visites de groupes et visites scolaires avec gratuité pour les écoles du territoire

Réalisation d'un site Internet gratuit propre aux châteaux

- ✓ Partenariats
- Jardins et châteaux : 30 et 31 mai / 1er juin
 - Les Jeudis de Bidache par Mosaïque
 - Le 15 août : animation Mosaïque
 - Le 21 septembre : animation Bidache Culture
 - Passeport avec l'Abbaye d'Arthous et le Monastère de Sorde
 - Passeport sur la Route historique du Béarn et du Pays Basque

Actions en faveur de la vie locale

- Bons-cadeaux pour des entrées « Visites nocturnes » et « Fauconnerie » à chaque loto ou manifestations faisant gagner des lots
- Organisation de la Fête de la Musique à Came
- Organisation du forum des associations
- Newsletter : l'Echo du Pays de Bidache

Suite à l'intervention de M. Bordes sur le cumul des activités aux alentours du 15 août, il conviendra de mettre le plus possible en réseau les actions afin de profiter de l'importance en termes de communication pour favoriser les flux d'une manifestation à une autre (ouverture du château, spectacle de fauconnerie et fêtes locales des plus petites communes notamment).

- ➔ Les actions de communication de l'Office de Tourisme devant être lancées dès le mois de mars, les élus valident sur le principe les orientations budgétaires et autorisent l'Office à travailler sur les animations prévues.

o **Tarification de l'Office de Tourisme 2014**

Le Conseil d'Exploitation propose les tarifs suivants :

Visites nocturnes : modification de la délibération du 16 décembre 2013, 8 € adultes / 4 € à partir de 6 ans et tarif réduit / gratuité : - de 6 ans.

Spectacle de fauconnerie : 6 € adultes / 4 € à partir de 6 ans et tarif réduit / gratuité : - de 6 ans.

- ➔ Le Conseil Communautaire adopte cette tarification.

3/ Château de Bidache : consultation relative aux travaux d'accessibilité et de sécurisation, sollicitation de subventions auprès des financeurs

Suite à la rencontre avec M. Rieu, conservateur des monuments Historiques de la DRAC, le 8 janvier dernier, en présence de M. Bussiron, M. Dallemane et M. Lamote, il a été convenu de modifier la première proposition de M. Thouin, Architecte en Chef des Monuments Historiques, à savoir minéraliser la cour d'honneur et retravailler le cheminement vers le donjon. Par conséquent, M. Thouin a revu le devis initial.

L'estimation sommaire s'élève toujours à 111 000 € HT (hors MO) cependant la création de sanitaires a été supprimée. Elle prend en compte les préconisations de la DRAC et concerne 3 points :

- L'installation du chantier
- L'aménagement PMR des accès
- La porte d'entrée du château

Lors de la délibération prise le 16 décembre 2013, le Conseil Communautaire a arrêté l'enveloppe budgétaire à 103 000 € HT.

Par ailleurs, d'autres travaux, hors devis de M. Thouin, doivent être pris en compte : le réseau électrique, l'exposition au donjon en mesure compensatoire pour les personnes handicapées et l'achat de toilettes sèches.

Le coût global s'élèverait donc à 111 000 € + 22 000 € (estimés), soit 133 000 € HT.

Dépenses	HT	Recettes	
Installation du chantier	3 500 €	DRAC 40%	53 200 €
Aménagement PMR des accès	76 500 €	Conseil régional 25%	33 250 €
Porte d'entrée du château	15 000 €	Conseil général 25%	33 250 €
Honoraires	9 500 €		
Hausses et aléas	6 500 €	Autofinancement 10%	13 300 €

Electricité	15 000 €		
Exposition (Compensation PMR)	2000 €		
Toilettes sèches	5000 €		
TOTAL	133 000 €	TOTAL	133 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'estimation financière présentée par M. Thouin pour un budget de 111 000 € HT. Ils décident aussi de maintenir les autres actions estimées à 22 000 € (réseau électrique, exposition, achat de toilettes sèches).
- **DECIDE** d'échelonner les dépenses sur les exercices budgétaires 2014 et 2015 afin de ne pas dépasser un budget de 103 000 € HT en 2014.
- **DECIDE** qu'en 2014, priorité sera donnée à la porte d'entrée du château, à l'aménagement des cours (sans les passerelles), à l'électricité et à l'exposition au donjon. En 2015, la création de passerelles et l'achat de sanitaires seront engagés.
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches pour mener à bien ce dossier.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la DRAC, du Conseil général et du Conseil régional sur le plan de financement présenté ci-dessus.

4/ Restauration scolaire : état d'avancement de la réflexion sur la restructuration de la cuisine centrale de Bidache

Monsieur le Président rappelle que dans sa séance du 16 décembre 2013, le Conseil Communautaire a décidé :

- de recenser les besoins en termes de restauration et de restructuration de la cuisine centrale de Bidache,
- de confier l'élaboration d'un cahier des charges à un professionnel afin d'élaborer un avant projet et le chiffrage des travaux nécessaires pour restructurer la cuisine centrale de Bidache,
- de saisir notamment l'APGL pour effectuer cette mission.

Monsieur le Président explique que le projet est toujours en instance. En effet, une rencontre a eu lieu avec la commune de Bidache qui a un dossier de création d'une cuisine pour sa salle des fêtes contiguë à la cuisine centrale. En effet, les trois points suivants doivent être impérativement examinés :

*une synchronisation des projets pour anticiper le besoin notamment en réseau électrique de la Communauté de Communes : en effet, un passage au tarif jaune est nécessaire pour le bon fonctionnement de la cuisine centrale qui est en limite par rapport à la puissance pouvant être utilisée actuellement. L'architecte de la commune devait se mettre en rapport avec EDF pour que les besoins de la Communauté de Communes soient pris en considération.

*avoir une réponse de la commune sur la question : où mangeront les enfants de l'école ?

-dans la salle actuelle en lieu et place des collégiens ?

-dans l'ancien collège rénové ?

Une réponse est indispensable pour pouvoir évaluer les besoins de la Communauté de Communes, définir et confier une mission.

*avoir une position écrite du Conseil Général sur sa proposition de construire une restauration collective pour les collégiens dans l'emprise du nouveau collège.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, le Conseil Communautaire :

-**DECIDE** de travailler en synchronisation avec la commune sur ce projet,

-**DECIDE** de tout mettre en oeuvre pour que les travaux électriques permettant le passage au tarif jaune soient effectués le plus rapidement possible,

-**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document concernant ces travaux électriques,

-**DECIDE** de prévoir les crédits correspondants sur l'exercice budgétaire 2014,

-**DECIDE** de saisir le Conseil Général afin qu'il confirme par écrit à la Communauté de Communes son souhait de construire une restauration collective pour les collégiens dans l'emprise du nouveau collège.

5/ Etat d'avancement du projet de locaux administratifs pour la Communauté de Communes

Monsieur le Président présente l'Avant Projet Sommaire (APS) et notamment l'esquisse extérieure réalisée par l'architecte David Cuenot aux élus. A des fins de sécurisation (accès sur la toiture), Messieurs Bussiron et Aimé proposent de supprimer la butte enherbée et le recouvrement végétal de la salle de réunion.

Concernant la partie financière, un dossier a été déposé auprès de la Sous Préfecture de Bayonne pour un financement au titre de la DETR. Le plan de financement s'équilibre comme suit :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Construction et aménagement	243 000	DETR 30%	85 470
Etudes, frais de maîtrise d'œuvre	41 900	Autofinancement	199 430
Total	284 900	Total	284 900

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet avec suppression de la butte enherbée et du recouvrement végétal de la salle de réunion afin de ne pas permettre l'accès direct sur la toiture du bâtiment.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté.
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation du projet dont en premier lieu le dépôt du permis de construire et à solliciter une subvention DETR à hauteur de 30 %.

6/ ZAC de Came

o Bilan de la concertation préalable

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 11 mars 2013, le Conseil Communautaire du Pays de Bidache a décidé de procéder à l'étude d'un projet d'aménagement sur le secteur des Hauts de la Bidouze à CAME, avec pour objectifs :

- *la nécessité de développer une nouvelle zone d'activités pour répondre aux demandes croissantes d'implantations portées par de nouveaux porteurs de projets,
- *pour répondre aux besoins d'agrandissement des entreprises déjà implantées,
- *pour favoriser le développement de l'emploi local,
- *pour créer un espace architectural et paysager de qualité afin de mettre en valeur la future Zone d'Activité en bordure de l'autoroute A64 et de la départementale.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la compétence développement économique inscrite à l'article 4-1-1 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bidache, et notamment «La gestion et le développement de la zone d'activité des «Hauts de la Bidouze » à Came ».

D'autre part, par délibération en date du 11 mars 2013, le Conseil Communautaire a décidé d'engager une concertation publique qui s'est déroulée pendant toute la durée de l'étude du projet selon les modalités suivantes:

- « publication d'articles dans le journal de la Communauté de Communes,
- affichage au siège de la Communauté de Communes et de la Commune de Came de l'avis informant la population du lancement de la concertation,
- tenue d'un registre au siège de la Communauté de Communes et de la Mairie de Came,
- organisation de deux réunions publiques d'information à destination des entrepreneurs, des riverains et du public ; réunions qui se tiendront au siège de la Communauté de Communes du Pays de Bidache et à la Mairie de Came, et qui présenteront le projet d'aménagement et ses étapes d'évolution.

Les dates de réunion publique seront précisées au moyen d'une publication dans la presse locale, et d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du Pays de Bidache et en Mairie de Came. »

Cette première phase de la concertation a été clôturée le 21 février 2014 et un bilan de la concertation établi dans un rapport annexé à la présente délibération. Ce bilan synthétise les remarques formulées dans les registres et lors des réunions publiques.

Au cours de cette concertation, une seule remarque a été consignée sur un registre, et plusieurs questions ont été posées lors des réunions publiques. Ces éléments ont été intégralement repris dans le bilan de la concertation joint à la présente délibération.

Notamment le projet, dans sa phase Conception, devra répondre aux demandes des exploitants agricoles des parcelles non concernées par la ZAC, de pouvoir continuer à exploiter (problématiques d'accès et de drainage).

Une information du public pourra être poursuivie au fur et à mesure de l'avancement de la définition du projet, notamment lors de la mise à disposition de l'Avis de l'Autorité Environnementale sur l'Etude d'Impact et préalablement à l'approbation du dossier de réalisation de la future ZAC.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-2, L.311-1 et suivants,

Vu la Carte Communale de Came,

Vu la délibération communautaire en date du 11 mars 2013 définissant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu le rapport de Monsieur le Président tirant le bilan de la concertation,

APPROUVE les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation.

○ **Dossier de subvention**

Le dossier de la Zone d'Activités des Hauts de la Bidouze située à Came a été déposé auprès de la Sous Préfecture de Bayonne dans le cadre d'un financement au titre de la DETR. Afin de le compléter, il convient d'approuver le plan de financement présenté tel que suit.

Une première tranche concernant les études de la ZAC, l'assistance à Maîtrise d'ouvrage, les travaux d'assainissement et les travaux d'aménagement sur 6 ha est déposée pour un budget de 3 069 413€ HT.

Le plan de financement s'équilibre ainsi :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux d'aménagement	2 970 133	DETR 35% d'un plafond de 500 000 €	175 000
Etudes, Frais de maîtrise d'œuvre	50 677.5	Conseil général	87 000
	48 602.5	Conseil régional	320 000
		Autofinancement	2 487 413
Total	3 069 413	Total	3 069 413

Le Conseil communautaire approuve le plan de financement présenté et autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 175 000 €.

➔ Questions diverses

Suite au décès de M. de Gramont, le Conseil Communautaire convient d'envoyer des condoléances à Mme de Gramont. Le Président et certains élus assisteront aux obsèques.

La séance est levée à 22H15.